

Innovation4Van

Conditions générales de vente (CGV)

1. généralités

1.1 Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat à toutes les relations commerciales entre nous (la société **Innovation4Van GmbH**, Friedrich-Rumpf-Str. 18, 14641 Wustermark, Allemagne, représentée par ses gérants: Monsieur Florian Fey) et vous (client). Si vous utilisez des conditions générales de vente contraires, celles-ci sont expressément rejetées par la présente. PlugVan est une marque de Innovation4Van GmbH.

1.2 Accord contractuel

Les langues contractuelles sont l'allemand et l'anglais. En cas de doute sur l'interprétation et le libellé, il convient de se référer à la version allemande des textes juridiques.

1.3 Conclusion du contrat

En règle générale, la conclusion du contrat se fait individuellement par le biais d'une offre et d'une acceptation.

Nous proposons à cet effet un configurateur sur notre site Internet. Vous y configurez d'abord votre module PlugVan et indiquez ensuite vos données personnelles, y compris l'adresse de facturation. En cliquant sur le bouton "envoyer", vous nous transmettez la configuration que vous avez choisie. Vous pouvez également créer la configuration souhaitée par téléphone, par e-mail ou lors d'un entretien personnel avec un collaborateur ou une collaboratrice de PlugVan. Vous recevez alors de notre part une offre de contrat ferme que vous pouvez accepter dans un délai de 14 jours. Le contrat n'est conclu qu'au moment de l'acceptation. Vous recevrez ensuite immédiatement une confirmation de commande contenant les principaux éléments du contrat ainsi que toutes les informations juridiques nécessaires.

Vous pouvez également commander l'un des modules PlugVan préconfigurés directement sur le site Internet. L'affichage des possibilités de commande proposées sur le site Internet www.plugvan.com ne constitue pas une offre ferme, mais une invitation à nous soumettre une offre de contrat d'achat ferme de votre part.

1.4 Enregistrement du texte du contrat

Nous n'enregistrons pas séparément le texte du contrat, mais le contenu du contrat résulte individuellement de l'accord conclu.

1.5 Modification ultérieure des conditions générales de vente

Nous sommes en droit d'adapter et de compléter ultérieurement les conditions générales de vente par rapport aux relations commerciales existantes, dans la mesure où des modifications de la législation ou de la jurisprudence l'exigent ou si d'autres circonstances entraînent une perturbation non négligeable du rapport d'équivalence contractuel. Une modification ultérieure des conditions générales de vente prend effet si vous ne la contestez pas dans un délai de six semaines à compter de la communication de la modification. Au début du délai, nous vous informerons expressément de l'effet de votre silence en tant qu'acceptation de la modification du contrat et vous donnerons la possibilité de faire une déclaration expresse pendant le délai. Si vous vous opposez à la modification dans le délai imparti, nous pouvons, tout comme vous, résilier le contrat de manière extraordinaire, à moins que nous ne laissions la relation contractuelle se poursuivre dans le cadre des anciennes conditions générales de vente.

2. livraison

2.1 Description de la prestation

Nous fabriquons des modules PlugVan qui contiennent des équipements intérieurs de fourgonnettes et de camping-cars et qui peuvent être insérés et retirés dans des véhicules adaptés. En outre, nous louons et vendons nos produits.

2.2 Livraisons partielles

Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons partielles si cela est acceptable pour vous. En cas de livraisons partielles, vous n'aurez toutefois pas à payer de frais de livraison supplémentaires.

2.3 Retards de livraison et de prestation Les

retards de livraison et de prestation dus à des cas de force majeure et à des événements exceptionnels et imprévisibles que nous ne pouvons pas éviter, même en faisant preuve de la plus grande diligence, et dont nous ne sommes pas responsables (en font notamment partie les grèves, les dispositions administratives ou judiciaires et les cas de livraison incorrecte ou non conforme par nos propres soins malgré une opération de couverture correspondante), nous autorisent à reporter la livraison de la durée de l'événement perturbateur.

2.4 Exclusion de la livraison

Les livraisons à des adresses pour lesquelles une livraison sécurisée à vous en tant que destinataire légitime ne peut pas être garantie ne seront pas effectuées.

2.5 Retard de réception

Si vous prenez du retard dans la réception de la marchandise commandée, nous sommes en droit, après avoir fixé un délai supplémentaire raisonnable, de résilier le contrat et de réclamer des dommages et intérêts pour retard ou pour non-exécution. Pendant le retard de réception, vous supportez le risque de perte ou de détérioration accidentelle. À partir du 15e jour de retard de réception, nous facturons des frais de stockage à hauteur de 15 euros nets par mois et par mètre carré d'espace de stockage entamé, que nous facturons séparément. Chaque mois entamé est facturé intégralement.

2.6 Délai de prestation

Le délai de prestation est calculé individuellement après accord. Pour ce faire, nous vous envoyons le contrat de vente correspondant en guise d'acceptation de votre offre.

3. paiement

3.1 Prix et frais d'expédition

Tous les prix s'entendent TVA allemande comprise. S'y ajoutent les frais d'emballage et d'expédition indiqués séparément, dans la mesure où il n'a pas été convenu d'un enlèvement par vos soins sur notre site de production.

3.2 Conditions de livraison

Les conditions de livraison (Incoterms) s'entendent "départ usine" ("ex works" ou EXW) à partir de notre adresse de livraison, sauf si d'autres conditions ont été explicitement convenues.

3.3 Modes de paiement

Les modes de paiement possibles sont proposés dans le processus de commande sur le site web. Si aucun mode de paiement n'est proposé dans le processus de commande, le virement est le seul mode de paiement convenu.

Le paiement en espèces est exclu.

3.4 Retard de paiement

Vous êtes en retard de paiement si le paiement ne nous parvient pas dans les 15 jours suivant la réception de la facture. En cas de retard de paiement, des intérêts seront facturés à hauteur de 5 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne, ou de 9 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne pour les transactions juridiques dans lesquelles un consommateur n'est pas impliqué.

Nous pouvons également opter pour la facturation de frais de rappel comme suit :

Premier rappel : 10 euros

Deuxième rappel : 30 euros (les frais de rappel du premier rappel sont inclus)

Dernier rappel : 60 euros (les frais de rappel du premier et du deuxième rappel sont inclus)

Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts supérieurs à ce montant.

Vous avez la possibilité de prouver que nous n'avons subi aucun dommage ou un dommage moindre.

3.5 Droit de rétention

Vous ne pouvez faire valoir un droit de rétention que pour les contre-prétentions qui sont exigibles et qui reposent sur le même rapport juridique que votre obligation.

4. information sur le droit de rétractation des consommateurs en cas de contrats à distance

Information sur le droit de rétractation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat dans un délai de quatorze jours sans donner de motif.

Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter de la date à laquelle vous, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, avez pris possession des marchandises/du dernier produit.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous contacter (Innovation4Van GmbH, Wackenbergstraße 95, 13156 Berlin, Allemagne, téléphone : 030 - 62939343, e-mail : sales@innovation4van.com) au moyen d'une déclaration claire (par exemple une lettre envoyée par la poste ou un e-mail) de votre décision de révoquer le présent contrat. Vous pouvez utiliser à cet effet le modèle de formulaire de rétractation ci-joint, qui n'est toutefois pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous envoyiez la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Conséquences de la révocation

En cas de rétractation du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous), sans retard excessif et au plus tard quatorze jours à compter de la date à laquelle nous aurons été informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Pour ce remboursement, nous utilisons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement avec vous ; en aucun cas, des frais ne vous seront facturés pour ce remboursement. Nous pouvons refuser le remboursement jusqu'à ce que nous ayons récupéré les marchandises ou jusqu'à ce que vous ayez fourni la preuve que vous avez renvoyé les marchandises, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devez nous renvoyer ou nous remettre les biens sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où vous nous informez de votre décision de rétractation du présent contrat. Le délai est respecté si vous renvoyez les marchandises avant l'expiration du délai de quatorze jours. Les frais directs de renvoi des marchandises sont à votre charge.

Vous n'êtes tenu de prendre en charge une éventuelle dépréciation des marchandises que si cette dépréciation est due à une manipulation des marchandises qui n'est pas nécessaire pour en vérifier la nature, les caractéristiques et le fonctionnement.

- Fin de l'information sur le droit de rétractation -

Exclusion du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de fourniture de biens qui ne sont pas préfabriqués et pour la fabrication desquels le choix ou la détermination individuels du consommateur sont déterminants ou qui sont clairement adaptés aux besoins personnels du consommateur.

Inexistence du droit de rétractation pour les contrats de location

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de fourniture de services liés aux activités de loisirs si le contrat prévoit une date ou une période spécifique pour la fourniture de ces services.

5. votre responsabilité

5.1 Généralités

Vous êtes seul responsable du contenu et de l'exactitude des données et informations que vous transmettez. Vous vous engagez en outre à ne pas transmettre de données dont le contenu porte atteinte aux droits de tiers ou enfreint des lois existantes. En nous transmettant des données, vous confirmez avoir respecté les dispositions relatives aux droits d'auteur.

5.2 Indemnisation

Vous nous libérez de toutes les prétentions que des tiers pourraient faire valoir à notre encontre en raison de telles violations. Cela comprend également le remboursement des frais de représentation juridique nécessaires.

5.3 Sauvegarde des données

Vous êtes coresponsable de la sauvegarde des informations envoyées. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de la perte des informations que vous nous avez envoyées, car nous n'offrons pas de garantie générale de sauvegarde des données.

6. réserve de propriété envers les consommateurs

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Vous devez à tout moment traiter avec soin les marchandises soumises à une réserve de propriété simple. Vous nous cédez un droit ou un dédommagement que vous recevez pour l'endommagement, la destruction ou la perte des marchandises livrées. Si vous ne respectez pas le contrat, notamment en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de reprendre la marchandise. Dans ce cas, la reprise de la marchandise ne constitue pas une résiliation du contrat, sauf si nous le déclarons expressément par écrit.

7. réserve de propriété à l'égard des entreprises

7.1 Généralités

Dans la mesure où vous êtes entrepreneur, les marchandises, ouvrages et matériaux que nous avons livrés restent notre propriété jusqu'à l'exécution complète de toutes les créances présentes et futures résultant de la relation commerciale. Vous devez à tout moment traiter avec soin les objets sous réserve de propriété. Vous nous cédez toute prétention ou tout dédommagement que vous recevez pour la détérioration, la destruction ou la perte de ces objets.

7.2 Saisie et autres atteintes

Si la chose sous réserve de propriété fait l'objet d'une saisie ou d'une autre atteinte par un tiers, vous devez nous en informer immédiatement afin qu'une plainte puisse être déposée conformément au § 771 du Code de procédure civile allemand. Si le tiers n'est pas en mesure de rembourser les frais judiciaires et extrajudiciaires d'une action en justice conformément au § 771 ZPO, vous êtes responsable de la perte que nous avons subie.

7.3 Revente

Dans la mesure où vous êtes entrepreneur, vous êtes autorisé à revendre la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre de transactions commerciales normales. Vous nous cédez d'ores et déjà les créances de l'acheteur résultant de la revente de la marchandise sous réserve de propriété à hauteur du montant final de la facture convenue (TVA comprise). Cette cession est valable indépendamment du fait que la marchandise ait été revendue sans ou après transformation. Vous restez autorisé à recouvrer la créance même après la cession. Notre droit de recouvrer nous-mêmes la créance n'en est pas affecté. Nous ne procéderons toutefois pas au recouvrement de la créance tant que vous vous acquitterez de vos obligations de paiement sur la base des recettes perçues, que vous ne serez pas en retard de paiement et, en particulier, qu'il n'y aura pas de demande d'ouverture de procédure d'insolvabilité ou de cessation de paiement.

7.4 Reprise

En cas de comportement contraire au contrat de votre part, en particulier en cas de retard de paiement, mais aussi en cas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur votre patrimoine, nous sommes en droit de reprendre la chose. Dans ce cas, la reprise de la marchandise ne constitue pas une résiliation du contrat, sauf si nous le déclarons expressément par écrit.

7.5 Libération des garanties

Si la valeur des garanties dépasse de plus de 15 pour cent la valeur des créances garanties, nous sommes tenus de libérer les garanties à la demande du client sous forme de texte.

8. garantie (contrats de vente et de livraison de travaux)

8.1 Droit à la garantie

Il existe des droits de garantie légaux, dans la mesure où ils ne sont pas limités par d'autres dispositions du

chapitre 8. Un droit à la garantie ne peut naître qu'en ce qui concerne les caractéristiques de la marchandise, les divergences raisonnables dans les propriétés esthétiques de la marchandise ne sont pas soumises au droit à la garantie. En particulier, en ce qui concerne les descriptions, représentations et indications figurant dans nos offres, prospectus, catalogues, sur le site Internet et autres documents, il peut y avoir des différences techniques et esthétiques (par ex. couleur, poids, dimensions, conception, échelle, positionnement ou autres), dans la mesure où ces modifications sont acceptables pour vous. De tels motifs de modification acceptables peuvent résulter de fluctuations usuelles dans le commerce et de processus de production techniques. Dans la mesure où des garanties sont accordées en plus des droits de garantie, vous trouverez leurs conditions exactes avec le produit. Les garanties éventuelles n'affectent pas les droits de garantie. Vous êtes tenu de mettre à notre disposition la marchandise défectueuse afin que nous puissions y remédier.

8.2 Garantie vis-à-vis des consommateurs

Le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise vendue ne vous est transféré qu'au moment de la remise de la marchandise. Si vous constatez que l'emballage extérieur vous parvient endommagé ou si vous constatez un dommage après réception de la marchandise, nous vous prions de nous en informer. Il n'y a cependant aucune obligation de le faire, et l'absence de notification n'affecte pas les droits de garantie. Si la marchandise est défectueuse, vous pouvez choisir d'exiger une exécution ultérieure sous forme de réparation ou de livraison dans un délai raisonnable. Nous prenons en charge les frais de reprise de la marchandise à remplacer.

8.3 Garantie vis-à-vis des entreprises

En dérogation aux dispositions légales en matière de garantie, il est convenu qu'en cas de défaut, nous pouvons choisir de réparer le défaut ou de procéder à une nouvelle livraison. Le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise vous est transféré dès la remise à la personne chargée du transport. Les entrepreneurs doivent signaler immédiatement par écrit les vices apparents et les vices non apparents dès leur découverte ; dans le cas contraire, la revendication du droit à la garantie est exclue. Pour respecter le délai, il suffit de l'envoyer à temps. La charge de la preuve incombe entièrement à l'entrepreneur pour toutes les conditions de revendication, en particulier pour le défaut lui-même, pour le moment de la constatation du défaut et pour le respect du délai de réclamation.

8.4 Droits en cas de défaut mineur

En présence d'un défaut mineur, vous avez uniquement le droit de demander une réduction raisonnable du prix d'achat, à l'exclusion du droit de résiliation.

8.5 Dommages et intérêts pour défauts

Aucune garantie n'est accordée pour les dommages résultant d'une manipulation ou d'une utilisation non conforme. Il est expressément fait référence à l'exclusion de responsabilité ci-après.

8.6 Prescription et délais

Pour les consommateurs, les délais de prescription légaux s'appliquent, sauf si un délai de prescription différent a été expressément convenu pour les marchandises d'occasion. Si vous êtes entrepreneur, la garantie est exclue pour les marchandises d'occasion et elle est d'un an pour les marchandises neuves. Le droit de recours selon le § 478 du Code civil allemand (BGB) fait exception à cette règle. La réduction du délai de prescription n'exclut expressément pas la responsabilité pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé ou en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Les dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas non plus affectées par cette disposition.

9. généralités sur la location

9.1 Caution

Nous nous réservons le droit d'exiger une caution appropriée pour la location.

9.2 Période de location

La période de location convenue commence à l'enlèvement chez nous ou, en cas d'expédition de l'objet loué à votre demande, à la remise de l'objet loué à la personne chargée du transport conformément à sa destination. La période de location se termine à la remise/réception du renvoi de l'objet loué chez nous ou chez une partie que nous avons désignée.

9.3 Annulation

Une annulation des services que vous avez réservés est possible sous forme de texte (p. ex. e-mail, courrier postal). La date de réception de l'annulation est déterminante pour le respect des délais. Les frais d'annulation se basent sur les forfaits échelonnés suivants :

- Jusqu'à un mois avant le début de la location: 25% du prix total de la location
- Jusqu'à une semaine avant le début de la location: 50% du prix total de la location
- Moins d'une semaine avant le début de la location : 75% du prix total de la location

Vous vous réservez le droit de prouver que nous n'avons pas eu de frais ou que nous en avons eu moins.

9.4 Vos obligations en tant que locataire

Vous ne devez pas sous-louer l'objet loué. Vous ne pouvez utiliser l'objet loué que dans des combinaisons autorisées par le fabricant.

9.5 Garantie

Les droits de garantie légaux s'appliquent.

10. mise à disposition et restitution en cas de location

10.1 Procès-verbal de mise à disposition

Lors de la mise à disposition et de la reprise de l'objet loué, un procès-verbal de mise à disposition ou de reprise doit, le cas échéant, être intégralement rempli et signé. La signature peut également être apposée électroniquement de la manière que nous aurons définie. Ces deux procès-verbaux font partie intégrante du contrat de location.

10.2 Mise à disposition d'appareils de remplacement

Si l'objet loué ne peut pas être mis à disposition au moment de la remise, nous nous réservons le droit de mettre à disposition un objet loué comparable, dans la mesure où cela est acceptable pour vous.

10.3 Faute du locataire

Si l'objet loué est détruit par votre faute ou s'il est prévisible que son utilisation sera limitée ou impossible en raison d'une circonstance dont vous êtes responsable, nous pouvons refuser de fournir un objet loué de remplacement. Dans ce cas, une résiliation de votre part conformément au § 543 II n° 1 du BGB est exclue.

10.4 Restitution tardive

La disposition du § 545 BGB ne s'applique expressément pas. Si vous ne nous rendez pas l'objet loué à l'issue de la durée d'utilisation convenue ou si vous ne nous le rendez pas à la date convenue, nous sommes en droit d'exiger, pour la période de rétention dépassant la durée du contrat, une indemnité d'utilisation à hauteur du loyer convenu. Il n'est pas dérogé aux droits à dommages et intérêts que nous pourrions faire valoir en sus. Une prolongation de la durée de location n'est possible qu'avec notre accord exprès sous forme de texte. Le droit d'utiliser l'objet loué ne s'étend que sur la durée d'utilisation convenue. La poursuite de l'utilisation après l'expiration de la période de location n'entraîne en principe pas de

prolongation du contrat de location, même sans opposition expresse de notre part.

10.5 Restitution anticipée

La restitution de l'objet loué avant l'expiration de la durée de location convenue n'entraîne pas de réduction du loyer convenu, sauf si l'objet loué peut être loué à un autre locataire ou s'il s'agit d'un cas de résiliation extraordinaire sans préavis de votre part pour motif grave.

10.6 État de restitution

Vous vous engagez à nous restituer l'objet loué à la date convenue par contrat, nettoyé et dans un état consigné (selon le procès-verbal de remise). Si l'objet loué n'est pas ou insuffisamment nettoyé au moment de la restitution, les frais de nettoyage effectivement encourus seront en outre facturés.

11. responsabilité du locataire

11.1 Manipulation correcte

L'objet loué doit être manipulé avec précaution et de manière appropriée, utilisé correctement et conformément aux instructions. Il est notamment interdit de transporter des substances inflammables, toxiques ou dangereuses ainsi que des animaux, de fumer à l'intérieur des modules PlugVan et de les utiliser de manière inappropriée.

Les infractions vous seront facturées avec un forfait de nettoyage d'un montant de 200,00 euros net. Pour l'élimination de salissures plus importantes, les frais que nous avons engagés pour le nettoyage professionnel vous seront facturés, majorés d'un forfait de traitement de 100,00 euros nets.

Il est en outre interdit de fixer des objets sur ou dans le PlugVan (canettes, autocollants, films, panneaux, ...), sauf si vous avez reçu notre accord sous forme de texte. Veuillez noter que les éventuels dommages causés par ces objets seront à votre charge.

Vous devez prendre en charge tous les frais occasionnés par l'utilisation du PlugVan (par ex. : courant de charge, remplissage du réservoir d'eau, ...).

11.2 Etendue de la responsabilité pendant la durée d'utilisation convenue et après l'expiration de la durée d'utilisation convenue

Vous êtes responsable des dommages qui vont au-delà de l'utilisation ou de l'usure normale, dans la mesure où ils vous sont imputables.

11.3 Obligation d'assurance

Vous êtes tenu d'assurer l'objet loué contre la perte, le vol, les dommages ou la destruction accidentelle. Cela inclut notamment les dommages liés au transport.

12. responsabilité

12.1 Exclusion de responsabilité

Nous, ainsi que nos représentants légaux et nos auxiliaires d'exécution, ne sommes responsables qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Dans la mesure où des obligations contractuelles essentielles (c'est-à-dire des obligations dont le respect revêt une importance particulière pour la réalisation de l'objectif du contrat) sont concernées, la responsabilité est également engagée en cas de négligence légère. Dans ce cas, la responsabilité se limite aux dommages prévisibles et typiques du contrat. Vis-à-vis des entreprises, nous ne sommes responsables, en cas de violation par négligence grave d'obligations contractuelles non essentielles, qu'à hauteur des dommages prévisibles et typiques du

contrat.

12.2 Réserve de responsabilité

L'exclusion de responsabilité susmentionnée ne concerne pas la responsabilité pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Les dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas non plus affectées par cette exclusion de responsabilité.

13. dispositions finales

13.1 Juridiction compétente II

est convenu que notre siège social est la seule juridiction compétente pour tous les litiges découlant du présent contrat, dans la mesure où vous êtes un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public.

13.2 Choix du droit applicable

Dans la mesure où aucune disposition légale contraignante ne s'oppose à votre droit national, le droit allemand est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

13.3 Procédure de règlement des litiges de consommation

La Commission européenne a créé une plate-forme Internet pour le règlement en ligne des litiges concernant les obligations contractuelles découlant de contrats en ligne (plate-forme OS). Vous pouvez accéder à la plateforme OS en cliquant sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Nous ne sommes pas tenus de participer à une procédure de règlement des litiges devant un organisme de conciliation des consommateurs et ne sommes en principe pas disposés à le faire.

13.4 Clause salvatrice

La nullité de certaines dispositions n'affecte pas la validité des autres conditions générales de vente.